

DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT

en apprentissage



OBJECTIFS

- ▶ Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- ▶ Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés
- ▶ Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- ▶ Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités
- ▶ Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations

cfasms.fr



Formation
entre
12 et 18 mois



770 heures
en centre
de formation



10 à 22
semaines
de stage



Accessibilité
aux personnes
en situation
de handicap



Admission
sans concours
sur promesse
d'embauche



LE MÉTIER

L'aide-soignant exerce son activité en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier. Il réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser un manque ou diminution d'autonomie partielle ou totale d'une personne.

LE LIEU D'EMPLOI

- Milieu hospitalier (clinique, SSIAD)
- Établissements sociaux, médico-sociaux (FAM, EHPAD, SSR...)

LA POURSUITE D'ÉTUDE

- Diplôme d'État infirmier
- Diplôme d'État d'ambulancier
- Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social

PRÉ-REQUIS

- Jeunes entre 17 ans révolus et 30 ans et personnes en situation de handicap sans limitation d'âge
- Maîtriser les savoirs de base
- Admission sans concours sur promesse d'embauche
- Vaccinations à jour obligatoire Hépatite B

12 UFA 20 LIEUX DE FORMATION

- IFA CHARTRES ➤ IFA S VIERZON ➤ IFA S ST AMAND MONTROND
- IFA S CHÂTEAUX ROUX ➤ IFA S BLOIS ➤ IFA S DREUX ➤ IFA S AMBOISE
- IFA S ORLÉANS ➤ IFA S BOURGES ➤ IFA S CHATEAUDUN ➤ IFA S MONTARGIS
- IFA S NOGENT-LE-ROTHOU

CONTRAT

Le contrat d'apprentissage est un contrat particulier entre un apprenti et un employeur qu'il est possible de signer 3 mois avant l'entrée en formation.

Nous sommes CFA hors les murs qui est garant des aspects réglementaires et législatifs et coordonne la formation en apprentissage entre l'employeur et l'organisme de formation.

FINANCEMENT

La formation est gratuite pour l'apprenti qui est rémunéré en fonction de son âge. Elle est prise en charge intégralement par les employeurs du secteur privé.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- 1 Inscription auprès du CFA pour vous accompagner dans la recherche d'employeur
- 2 Après promesse d'embauche, validation du dossier médical avec l'UFA

MODALITÉS DE CERTIFICATION

- 1 Épreuves écrites
- 2 Épreuves orales
- 3 Épreuves pratiques
- 4 Épreuves de mises en situation professionnelles

